

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AU BATAILLON D'EYSSES

C'est un titre supplémentaire à joindre à vos états de service dans la Résistance.

Notre nouvelle attestation comporte la déclaration sur l'honneur de deux officiers liquidateurs du Bataillon et certifie " le lien de cause à effet "; elle répond ainsi aux exigences administratives.

Pour votre demande, adressez-nous le formulaire ci-dessous (n'oubliez pas de joindre un timbre à 15 frs pour l'envoi)

*70 rue Leroux Paris 16<sup>e</sup>*

Demande de Certificat d'Appartenance au Bataillon F.F.I. d'EYSSES

NOM AINARDI Prénom Charles né le 15-4-1906 à Bang-en-Bresse.  
Adresse H.B.M. Algine (Savoie)  
Résistance - Mouvement et région d'activité F.N. (Rhône)  
Arrêté le 14 Mars 1941 à Craponne (Rhône)  
Condamné le 13-11-1941 à 20 années T.F./Prison/Réclus./ (1)  
Par le Tribunal Cours Spéciale de Lyon  
Emprisonné avant Eysses à St Paul (Lyon) St Etienne  
Arrivé à Eysses le 15-10-43 Préau n° 4 Matricule 2986  
Après Eysses, transféré à Compiègne le \_\_\_\_\_ libéré, évadé, le \_\_\_\_\_  
Déporté à (camps et Kdos) Dachau. Kdo de Sandberg 73.300  
Titulaire certificat homologation (1) FFI, RIF, ~~FFC~~, grade Sergent  
Décorations \_\_\_\_\_  
Réformé à 20 %, avec pension, ~~sans pension~~ (1)

POUR LES FAMILLES DE DISPARUS :

Nom et prénom du représentant \_\_\_\_\_ parenté \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

{indiquer prénoms et âge des orphelins \_\_\_\_\_

{sont-ils Pupilles de la Nation ? \_\_\_\_\_

Percevez-vous une pension ? \_\_\_\_\_ au titre (1) veuve, ascendant, descendant.

(1) Rayer les mentions inutiles.

Charles AINARDI

H .B.M. - Montée d'Ugine

UGINE - (Savoie)

Ugine, le 12 Avril 1949

AINARDI

Cher Camarade,

Comme je te l'avais promis je viens te mettre au courant du résultat de mes démarches pour l'obtention de ma solde d'internement, période d'Eysses.

En date du 25 Mars 1949, j'ai reçu un mandat de 7.200 francs, concernant cette période, c'est tout. Est-ce exact ?

Pour la période R.I.F. , en date du 21 Mars 1949, j'ai reçu une lettre du Secrétariat aux Forces Armées, dont je te joins le double et tu jugeras toi-même de la lenteur que mettent les pouvoirs publics à régler notre situation.

D'autre part, le dossier de ma femme est introuvable, que faut-il faire Un autre dossier ? à envoyer à quel Service ? Je ne crois pas qu'il soit trop tard pour faire de nouvelles démarches.

Ma femme a été arrêtée à la même date que moi, déportée également, tu penses à ce que je tiens que l'affaire marche, car ce serait une grosse perte pour nous. Il est évident qu'en haut lieu on cherche à m'éliminer le plus possible. A nous de ne pas se laisser faire.

Dans l'attente, reçois Cher Camarade, mes salutations fraternelles .-

DG/DG

Secrétariat d'Etat aux Forces Armées (Guerre)

Paris, le 21 Mars 1949

-----  
Direction Du Personnel Militaire  
de l'Armée de terre  
-----

6ème Bureau  
231, Place St-Germain - PARIS  
Télé. INV. 68.70 Poste 37.55  
-----

N° 42.190 - PM/FFCI/RIF/C.

Le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées "Guerre"

à

Monsieur AINARDI Charles  
H.B.M. - Montée d'Ugine  
UGINE - (Savoie)

COPIE

-----  
Réf. Votre lettre en date du 26 Février 1949 .-

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre dossier a été transmis pour avis le 23/9/1949 par Bordereau d'Envoi N° 249/PM/FFCI/RIF au Liquidateur du Mouvement de Résistance du "FRONT NATIONAL" - Monsieur LORIGUET, 19, Rue St-Georges - PARIS .-

Ce dossier sera présenté à la Commission Nationale d'Homologation de la RESISTANCE INTERIEURE FRANCAISE, par le liquidateur du dit Mouvement et la décision prise vous sera notifiée sans délai.

D'autre part, malgré les recherches effectuées aux fichiers de la R.I.F., il n'a pas été trouvé trace du dossier concernant votre femme Madame AINARDI Charlotte.

Pour le Secrétaire d'Etat et par Délégation  
Pour le Général, Directeur  
P.O/ Le Lt-Colonel DE DIONNE  
Chef du 6ème Bureau

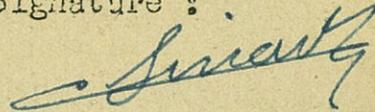
tampon & signature -

BULLETIN D'ADHESION A L'AMICALE DES ANCIENS D'EYSSES : 1948 (1)

NOM A. NARDI..... PRENOMS Charles.....  
A DRESSE H.B.M. Avenue d'Algine - Algine (Savoie)  
PREAU 4. Carailleurs MATRICULE impossible souvenez

J'envoie la somme de 100 Frcs pour ma cotisation  
1948 et une somme de 100. francs pour  
aider au travail sur le Bataillon, au C.C.P. 476482 - PARIS.  
Anciens d'Eysse.

Signature :



Si vous avez reçu votre carte 1947 de votre section  
régionale vous continuerez de recevoir votre timbre 1948, de  
votre section.

DOSSIER de Monsieur : *Ainardi Charles*  
 du Bataillon F.F.I. de la Centrale d'Eysses *Et gine (soudie)*

	Organisation	Certificat le prouvant	Grade proposé	Avis des Commissions
Entré dans la Résistance le <i>Sept 1940</i>	<i>PC</i> <i>zone sud</i>	<i>signé de</i> <i>Chantreux</i>		
Arrêté le	<i>14 Mars 1941</i>			
A Eysses le <i>9/12/43</i>	Bataillon F.F.I. de la Centrale d'Eysses	Signature de la Commission liquidatrice	<i>chef de</i> <i>groupe</i> <i>Sergent</i>	<i>Situel</i> <i>Brunières</i> 
Pour les Déportés : date de rapatriement	<i>8 Juin 1945</i>			
Pour les Internés : sorti de prison le :				
Services après la sortie de prison du : au :				
				<i>R. i. F.</i> <i>25/3/48</i>

ASSOCIATION NATIONALE  
DES ANCIENS FRANCS-TIREURS  
ET PARTISANS FRANÇAIS

Ugine, le 2 MARS 1948

AINARDI

COMITÉ LOCAL D'UGINE  
(SAVOIE)

Amicale des Anciens  
Détenus de la Centrale d'EYSSES  
PARIS

Chers camarades,,

*22/3/48*  
*Réponse: se dessaisir Ainaroli's Ugine*  
*les a réglés par nous*

M'occupant actuellement de la liquidation des droits d'un de mes camarades, Charles AINARDI<sup>t</sup> en ce qui concerne la R.I.F., j'ai l'honneur de venir vous demander quel travail qu'a été fait par votre amicale en ce qui le concerne et pour son passage à EYSSES ou il a eu le commandement de 150 camarades je crois, qui lui donne le droit d'être homologué comme Lieutenant.

En conséquence, voudriez vous me dire ce qui a été fait pour son homologation, si vous lui avez délivré une attestation, si vous avez demandé le nouveau certificat F.F.C.I. et tout ce qui pourrait lui être accordé comme droits et auquel cas, de bien vouloir m'envoyer tout ce qui a trait à lui pour faire solutionner ces droits en même temps que ceux qui lui sont dû de par la R.I.F.

A vous lire très rapidement, veuillez agréer chers amis, l'assurance de mes salutations patriotiques.

P. Le Secrétaire

ROLAND R.

C. D. DE SAVOIE DES A. F. F. I. - F. T. P. F.

Le Secrétaire Général

R. ROLAND

+ habitants Ugine

*Roland*

ASSOCIATION NATIONALE  
DES ANCIENS COMBATTANTS DES  
FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR  
ET DES  
FRANCS-TIREURS ET PARTISANS FRANÇAIS

Ugine, le 18 MARS 1948

COMITÉ LOCAL D'UGINE  
(SAVOIE)

22 MARS 1948  
Jurd

Monsieur le  
Secrétaire Général de l'Amicale  
des Anciens détenus patriotes de  
la Centrale d'EYSSES. PARIS

Comrade,

N'ayant pas reçu de réponse à ma lettre du 2 MARS dernier, je vous envoie par la présente une demande de certificat F.F.I. "Modèle National" et une demande d'Homologation de grade comme Lieutenant car sur l'attestation que vous avez fournie le 21 Février dernier (copie ci-jointe, l'original n'a pas été retourné par l'autorité militaire) vous avez oublié de mentionner que le camarade AINARDI Charles était responsable général des travailleurs et avait dans les IIO camarades sous sa responsabilité, chose compréhensible, n'ayant pas en main toutes les pièces de ce temps comme me l'a expliqué le camarade.

Il est compréhensible qu'ayant certainement plus de 900 à 1000 dossiers à constituer, vous ne puissiez répondre à toutes les demandes et c'est pourquoi, j'ai jugé utile de faire les demandes, vous chargeant de remplir l'attestation figurant au dossier de demande de certificat, de joindre à l'autre dossier une copie d'une autre attestation que vous ferez en spécifiant cette responsabilité (renseignement pourront être pris auprès du camarade MICHAUD) et de lui faire retour de cette autre attestation puis de faire filer avant le ~~XXXXXX~~ 31 MARS sans faute ces dossiers à l'autorité militaire.

Il est juste que la responsabilité qu'il a eu à EYSSES soit homologuée, ayant eu une autre responsabilité avant et n'ayant pu la faire

..//..

homologuer de par le non vote de la loi VILDON-ROUCANTE qui vous reconnaît un grade d'assimilation.

Je te demanderais, mon cher camarade de me faire savoir les suites qui auront été données à ces demandes et pour que le camarade puisse toucher en son temps son pécule qui lui est dû et pour faire reconnaître son temps passé aux F.F.I.

Maintenant, cher camarade et secrétaire, permet-moi au nom de la Résistance libre des maquis de dire mon admiration pour cette manifestation et cette bagarre du 19-20.2.44 que vous avez soutenue, bagarre qui était difficile quand on pense que vous étiez à vous battre à l'intérieur du prison, que vous avez pu vous procurer des armes et les dissimuler car votre lutte était titanesque et nous, combattants des maquis, qui avons soutenu des bagarres dures parfois, avons combattu à l'air libre, dans nos montagnes ce qui rend votre exploit beaucoup plus glorieux et nous disons que dix de nos combats ne valent pas celui que vous avez fait, légitime ou pas.

Charles m'a parlé de cette manifestation que vous avez surnommée "les Trois glorieuses" titre glorieux ou vous avez montré à la honte de VICHY que solidarité n'était pas un vain mot pour les Français patriotes.

Terminant sur ces mots, je te prie de croire cher camarade, à mes salutations démocratiques

Le Responsable

R. ROLAND  
Ex-Lieutenant F.T.P.F.

ASSOCIATION NATIONALE  
DES Anciens F.F.I. - F.T.P.F.

Comité Local  
d'UGINE

SAVOIE

RÉGION MILITAIRE COMMISSION DÉPARTEMENTALE de ..... COMMISSION RÉGIONALE de ..... PRÉSIDENT de la Commission Régionale ..... Case à remplir par l'Autorité Militaire	CATÉGORIES (I M 9000 FFCI/FI) A ..... C 2 B ..... C 1 .....
--	---

~~X~~ Déportés Rapatriés

~~Déportés non rapatriés~~

~~Posthumes~~

~~Disparus~~

~~Pensionnables~~

**HOMOLOGATION de GRADE F. F. I.**

**Certificat d'Appartenance**

NOM : A I N A R D I (en Capitales) PRÉNOMS : CHARLES

PSEUDONYMES SUCCESSIFS : /

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 15.4.1906 Bourg en Bresse (Ain) NATIONALITÉ : Française

ADRESSE ACTUELLE DE L'INTÉRESSÉ : U G I N E (Savoie)  
(ou dernière adresse connue. Pour les ayant-causes, l'adresse est à indiquer page 5)

PROFESSION : \_\_\_\_\_

TITRES UNIVERSITAIRES : \_\_\_\_\_

ÉCOLES MILITAIRES : \_\_\_\_\_

GRADE au 1<sup>er</sup> Juin 1940 (active ou réserve) : \_\_\_\_\_

DERNIER GRADE { ACTIVE \_\_\_\_\_ RANG DU { ARME \_\_\_\_\_  
 { RÉSERVE \_\_\_\_\_ { OU SERVICE { \_\_\_\_\_

**ÉTAT SUCCINCT DES OCCUPATIONS LÉGALES A TITRE CIVIL OU MILITAIRE DE JUIN 40 A LA LIBÉRATION.**

Pour les CIVILS, indiquer les domiciles, adresses professionnelles, employeurs successifs.  
 Pour les MILITAIRES, donner les différentes affectations, nominations, fonctions. Pour les prisonniers de guerre, indiquer le nom de l'oflag ou du stalag, la date et le motif du rapatriement.  
 Indiquer s'il y a lieu la date à laquelle vous avez renoncé à la vie familiale, aux occupations légales

	DATES
Affecté spécial Usine SMAG Venissieux	1939-14.3.1941
Arrêté à CRAPONNE (Rhône)	14 MARS 1941
Interné prisons de LYON (MONTLUC ; St PAUL)	14 MARS 1941
Interné centrale d'EYSSES (F.F.I.)	15 Octobre 1944
Déporté à DACHAU	16 JUIN 1944
Repatrié	26 AVRIL 1945
	2 JUIN 1945

Remplir ensuite les PAGES 2 et 3, et pour les POSTHUMES et DEPORTES les pages 5 et 6. JOINDRE toutes les ATTESTATIONS (ou copies certifiées conformes) en votre possession, mais remplir de toute façon le Questionnaire.

**SERVICES effectués dans la RÉSISTANCE et les F.F.I. et aussitôt après la libération.**

**I - RÉSISTANCE INDIVIDUELLE** du ..... au ..... Exposer l'activité.  
avec lieux, dates, références.

**II - RÉSISTANCE ORGANISÉE A - INDICATIONS de BASE**

Dates	Nom du Mouvement n° matricule	Adhésion donnée à non pseudo, fonction	Nom, effectif, secteur de la formation (1) nom et pseudonyme du Chef
du 15.10.43	Bataillon	adhésion automati-	BERTRAND Responsable Militaire
26.4.45	FFI	que du fsit de	
du	Centrale	l'internement	
	d'EYSSES		

**B - COMPTE RENDU de L'ACTIVITÉ** en l'exposant par **phases successives** correspondant à une même nature et importance de l'action et en mettant en évidence sous la forme indiquée et s'il y a lieu les nominations. Faire ressortir la continuité des services compte tenu de l'activité légale le cas échéant. Indiquer les blessures, arrestations, autres circonstances ayant amené à modifier ou suspendre l'activité, à changer de secteur.

Interné le 15 Octobre 1943 à Centrale d'EYSSES, nommé par BERTRAND vers le 20 Octobre comme responsable général des travailleurs.

Nommé le 20.10.1943 à EYSSES par BERTRAND, responsable militaire des  
aux fonctions de Responsable Général des Travailleurs avec le grade de LIEUTENANT  
Unité, effectif, secteur ainsi soumis à votre autorité 110 Hommes  
(S'il y a lieu)

Services Accomplis Principales Missions et Opérations Blessures, le tout avec  
Lieux et Dates  
Education militaire des travailleurs.  
A été pris part à la manifestation des trois glorieuses en vue d'empêcher départ en Allemagne des internés.  
Bataille des 19 et 20 Février 1944 contre les forces de poli-ces de VICHY soutenues par l'Artillerie Allemande  
Déporté à DACHAU le 16 Juin 1944

(1) Spécifier s'il s'agit d'un Maquis, Corps-Franc, Service, État-Major... Ne pas omettre le Département.

# Renseignements concernant les Posthumes, Disparus et Déportés (1)

à fournir aussi complètement que possible

NOM A I N A R D I Prénoms Charles

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 15.4.1906 à BOURG en BRESSE (Ain)

SITUATION DE FAMILLE, NOMBRE D'ENFANTS : Marié 2 Enfants

NOM, ADRESSE, QUALITÉ de L'AYANT-CAUSE (mère, veuve...) /

Lieu, Date, Cause et Circonstances du décès, de l'arrestation ou de la déportation.

Craponne (Rhône) 14.3.1941, dénoncé pour activité résistante  
édition de tracts

Autorités ayant procédé à l'arrestation, interrogatoires et sévices éventuellement subis, jugements prononcés :

Police Spéciale de VICHY

Lieux de détention en France, date de déportation et camps de déportation successifs avec les dates de transferts. Indiquer la situation dans les lieux de détention. Matricule, block, commandos... Les emplois tenus, l'activité clandestine éventuellement.

Lyon prisons du Fort MONTLUC et de St PAUL 14.3.1941-15.10.1943

Centrale d'EYSSSES 15.10.1943-16.6.1944

Camp de ALLOCH près de DACHAU 16.6.1944 26.4.1945

Quand, dans quelles circonstances et par qui l'intéressé a-t-il été libéré? Quand est-il rentré, par qui et où a-t-il été accueilli? A-t-il été hospitalisé? Où et de quelle date à quelle date.

Mlle 73000 chef de groupe de résistance clandestine  
libéré par les américains dirigé sur la SUISSE et  
accueilli par centre d'ANNEMASSE (Hte Savoie)

(1) Fournir également des renseignements pour les personnels des F.F.I. détenus en France qui ont échappé à la Déportation.

Un certificat de déportation ou toute autre pièce officielle a-t-il été délivré, par quel organisme, à quelle date et sous quel numéro ?

Direction départementale des Anciens Combattants  
CHAMBERY (Savoie)

Le 2 Février 1948 N° 170

L'acte de décès a-t-il été établi, et par quelle autorité. Comporte-t-il la mention Mort pour la France.  
(Posthumes et Déportés non rapatriés)

Pour les Déportés, fournir si possible, à titre indicatif les renseignements ci-après : une solde de captivité, une délégation de solde, ou des allocations militaires ont-elles été payées et depuis quand ?

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ajoutés sur demande de la Commission Nationale :

Signature de l'Intéressé :  
(ou de l'ayant cause, ou de l'autorité  
ayant établi le présent questionnaire)

A UGINE , le 10 MARS 1948  
(Nom, qualité)

AINARDI Charles

CASE RÉSERVÉE AU JURY D'HONNEUR DES DÉPORTÉS.

ASSOCIATION NATIONALE  
ANCIENS COMBATTANTS DES  
FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR  
DES TIREURS ET PARTISANS FRANÇAIS  
ET DE LEURS AMIS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE  
53, rue de Rochechouart  
**PARIS-9<sup>e</sup>**

Téléphone : TRUdaine 04-92  
C. C. P. 5189.46.8

2 596

PARIS, le 27 JUILLET 1948

AINARDI

Monsieur le SECRETAIRE de l'Amicale des  
Anciens Détenus d'EYSSSES

Chers Camarades,

Le Comité de HAUTE SAVOIE de notre Association  
vient d'attirer notre attention sur la demande de certificat F.F.I.  
établie par vos soins pour le Camarade AINARDI Charles qui appartient,  
du 15 Mai 1943 au 30 Mai 1944, au Bataillon d'EYSSSES et fut déporté  
à cette date à DACHAU jusqu'en Juin 1945.

Veillez bien nous indiquer la date à laquelle  
vous avez déposé ce dossier au fort de Vincennes (Commission F.F.C.I.)  
afin que nous puissions nous informer de la suite qui y a été réservée.

Recevez, Chers Camarades, nos salutations patriotiques.

Pour le Bureau,

BAUDOIS.

*J. Baudois*

20/7/48  
RIF 2573/48

Auzardi Charles. Complet

Arreté le 14 Mars 1944

Condamné à 20 ans de T. F. pour  
atteinte à la Sécurité intérieure et extérieure  
de l'Etat.

(Arreté par la Police spéciale de Vichy)

Prisons. St Paul Lyar.

Monthuc Lyar.

St Etienne.

Centrales d'Eysses.

● Je la formation de l'organisation  
militaire de la Centrale d'Eysses. j'ai  
été désigné comme responsable des  
"travailleurs" prison 4.

j'étais en contact avec Augias, Lunel,  
Maillard, Benzard, etc.

j'ai pris part aux 3 glorieuses à la tête  
des travailleurs, Prison 4.

Au moment de la grande révolte

● je me trouvais à l'infirmerie depuis

● 3 jours.

D'accord - Ecris ce u

page 3 - Swirey

.....

Veuillez avoir l'amabilité de  
m'envoyer un certificat prouvant  
mon appartenance à la Centrale  
d'Essais au moment des 3 glorieuses  
et de la grande révolte.



QUESTIONS	REPONSES
<p>(X) Voulez-vous nous envoyer d'urgence des copies conformes de certificats le prouvant, avec précisions sur les dates?.....</p>	<p>Copie conforme jointe.</p>
<p>- A EYSSES, nous voudrions que vous précisiez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-votre chef de groupe ?</li> <li>-votre chef de section?</li> <li>-l'endroit où vous avez participé à l'action :</li> <li>le 9.12.43 .....</li> <li>le 19.2.44 .....</li> </ul>	<p>Moi-même Eysel -</p> <p>3 Glouines - à la tête de travailleurs</p>
<p>X - <del>Voulez-vous nous envoyer votre photographie ?.....</del></p>	<p>→ En traitement à l'Infirmerie</p>
<p>X - Avez-vous effectué des services après la libération ?.....</p>	<p>Bon</p>

~~Etant donné l'imprécision avec laquelle vous avez établi votre dossier, nous sommes obligés de vous le renvoyer en vous demandant de le compléter et en vous inspirant des questions ci-dessus.~~

Veillez faire la plus extrême diligence.

Recevez, cher Camarade, nos fraternelles salutations

Pour le Bureau

G. ARJALIES.

Ugine, le 5 Juin 1948

*Circularie envoyée  
Fait partie de la liste Lyon*

AINARDI

Cher Camarade Arjaliès,

Je viens de recevoir le bulletin d'Information de l'Amicale des Anciens d'Eysses.

J'en ai pris connaissance à fond.

J'ai pris connaissance, en particulier, de l'article "Comment percevoir le solde de captivité".

Je viens par la présente, te poser différentes questions :

- 1°) - J'ai envoyé tout un dossier à l'Amicale depuis pas mal de temps, aucune réponse.
- 2°) - Il est question, dans cet article, de "notification F.F.I." et de certificat "appartenance F.F.I."
- 3°) - Ici, il y a des camarades déportés qui ont déjà touché et moi et ma femme nous n'avons pas même reçu les pièces nécessaires.

Je suppose que nous ne les recevrons jamais car il est vrai, qu'ayant été arrêté en 1941, il n'y avait pas de résistance quelle qu'elle soit, et nous ne sommes pas catélogués "résistants".

D'autre part, je te signale qu'en Janvier, j'ai payé ma cotisation à l'Amicale mais n'ai jamais eu de réponse et n'ai jamais reçu ma carte d'Adhérent

Cher Camarade, en qualité de copain et d'ancien d'Eysses, de Dachau, de Landsberg, je pense que tu feras le nécessaire pour me tuyauter et me faire activer mon dossier car tu es bien placé pour le faire. Ici, en Savoie, je ne m'occupe plus de la Fédé. car il y a trop de favoritisme et j'en suis écoeuré.

Je ne puis te donner plus de détails, ce serait trop long, d'ailleurs ce n'est pas mon travail, mais l'organisation ~~centrale~~ <sup>centrale</sup> devrait contrôler un peu plus les Fédérations.

A te lire, reçois, Cher Camarade, mes salutations fraternelles.

AINARDI Charles  
H.B.M. - Montée d'Ugine  
UGINE - (Savoie)

*Charles Aynardi*

M. AINARDI Charles  
H. B. M. - Montée d'Ugine  
UGINE - (Savoie)

AINARDI

Ugine, le 13 Septembre 1948

*Lettre le 12/10/48*

Amicale des anciens détenus Patriotes de  
la Centrale d'Eysses -  
10, Rue Leroux  
PARIS 16ème

Cher Camarade Secrétaire ,

Je viens te demander de me légaliser l'imprimé ci-joint, destiné à mon dossier pour l'obtention de la prime de déportation.

D'autre part, je voudrais que tu me donnes tous les renseignements nécessaires pour enfin pouvoir arriver à toucher ma prime d'internement et de déportation.

Je vais te donner tous les détails nécessaires pour que tu puisses me répondre clairement et m'indiquer la marche à suivre.

- 1°) - Membre du Parti Communiste Français, dans l'illégalité depuis Janvier 1941 ,
- 2°) - Arrêté le 14 Mars 1941, condamné à 20 ans de T. F. ,
- 3°) - Emprisonné à Lyon St-Paul - Fort Montluc - St-Etienne - Centrale d'Eysses (à la date du 15 Octobre 1943).

La période du 15 Octobre 1943 à notre retour de déportation doit être homologuée F.F.I. , si je ne me trompe ?

Pour cette période, je n'ai aucune reconnaissance officielle F.F.I., sauf votre attestation. Qui doit me fournir la pièce officielle ?

Pour la période du 14 Mars 1941 au 15 Octobre 1943, si je comprends bien les circulaires, je dois être homologué R.I.F.

Qui doit me fournir cette pièce officielle R.I.F. ?

J'ai déjà tellement envoyé d'imprimés à différentes autorités que je n'y comprend plus rien. Si ce n'est que l'on nous amuse et que l'on cherche à nous dégouter de réclamer. La-dessus, ils se trompent, j'irai à Paris vous voir, il le faut pour débrouiller tout ce galimatias car je veux toucher mes différentes primes.

Veux-tu avoir l'amabilité de me répondre le plus rapidement possible; si cela est nécessaire pour obtenir un résultat rapide, je suis prêt à me déplacer à Paris.

Reçois Cher Camarade, une cordiale poignée de mains de ton ancien copain d'Eysses .

T.S.V.P.

Ici, certains déportés ont touché leurs primes. Ces camarades ont été arrêtés et déportés en 1944.

Est-ce parce que nous avons été arrêtés en 1941 que l'on nous fait des difficultés pour l'obtention de nos primes ?

*Y. J. J.*

Lettre 12/10/48

Algérie le 3-10-48.

AINARDI

Chers Camarades.

Je viens par la présente vous demander de bien vouloir me répondre d'urgence à ma dernière lettre datée du 13 Septembre dans laquelle je vous demande pas mal de renseignements au sujet de l'obtention de la prime de déportation.

Pas de réponse à ce jour, il serait tout de même normale que vous répondiez aux lettres des Cdes.

Si d'ici 8 jours je n'ai pas de réponse au sujet de mon certificat P.I. (période Eysses, déportation) je ferai le sacrifice de descendre à Paris pour une explication, car je trouve cette façon d'agir inadmissible.

Recevez chers Camarades mes fraternelles salutations

*Charles Aynardi*

Charles Aynardi

Algérie. (Savoie)

ASSOCIATION NATIONALE  
DES ANCIENS COMBATTANTS DES  
FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR  
ET DES  
FRANCS-TIREURS ET PARTISANS FRANÇAIS

COMITÉ LOCAL D'UGINE  
(SAVOIE)

Ugine, le 16 Mai 1948

AINARDI

Amicale des Anciens détenus  
d'EYSSES

Camarades,

Le 18 Mars dernier sous recommandé N° 1503 nous vous envoyions une demande de certificat F.F.I. modèle Nationale et une demande d'homologation de grade pour notre camarade AINARDI Ch. ancien détenus d'EYSSES qui ne savait pas si vous aviez fait le nécessaire de votre côté.

Ce jour, j'ai l'honneur de venir vous demander qu(elles ont été les suites données à ces demandes tant pour la prime de captivité que pour le dossier de pension en instance.

A vous lire très rapidement, veuillez croire chers camarades à mes salutations patriotiques.

Le Responsable.

R. ROLAND



AINARDI Charles

H.B.M. - Montée d'Ugine

UGINE - (Savoie)

Ugine, le 15 Janvier 1949

AINARDI

6/2/49  
C.M.

Cher Camarade,

En date du 8 Janvier 1949, j'ai expédié à mon C.T.A.C. de LYON, certificat F.F.I. et Modèle A, pour la période reconnue, du Bataillon d'Eysses. Ces pièces officielles manquant à mon dossier pour la liquidation de mes droits de déportation.

Aujourd'hui, je reçois la réponse du C.T.A.C. qui me dit que je n'ai pas le droit de prétendre aux avantages accordés par l'I. M. 1875 du 24/9/1947, la date de mon internement étant antérieure à mon entrée dans les F.F.I. ? (du reste, je t'envoie un double de la réponse du C.T.A.C.).

Je suis étonné d'une telle réponse, car, d'après ta dernière lettre et les bulletins d'Eysses, il est dit que l'on doit se faire payer pour les périodes reconnues officielles, dont nous avons les certificats en mains.

Je ne réclame pas la période R.I.F. allant du 14 Mars 1941 au 9 Décembre 1943 puisque c'est la R.I.F., et je n'ai pas encore reçu les pièces officielles (c'est long!).

Mais je pense que je dois insister pour la période F.F.I., Bataillon d'Eysses pour laquelle les pièces officielles (signées), sont toutes en mains du C.T.A.C. de LYON.

Veux-tu avoir l'amabilité de me répondre à ce sujet et, s'il le faut, je me rendrai sur place au C.T.A.C. de LYON, pour mettre les choses au point, s'il en est besoin.

Dans l'attente, reçois de ton frère de Landsberg, ses meilleurs souvenirs  
Cordiale poignée de mains.

*Charles Ainaudi*

